



République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Direction Générale des Etudes Technologiques
Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Sousse



PAQ- Co Construction



Modernisation et renforcement du parcours licence en Électricité

Industrielle par les techniques d'exploitation des Énergies

Renouvelables à travers l'adaptation de la formation par

compétences aux besoins de l'employabilité

TERMES DE RÉFÉRENCE

**Pour la réalisation d'un workshop en pompage
photovoltaïque au profit des étudiants de l'Institut
Supérieur des Études Technologiques de Sousse**

PAQ- Co Construction

1. CONTEXTE DE L'ACTION.....	3
2. OBJECTIFS DE LA MISSION.....	4
3. BENEFICIAIRE DE LA MISSION.....	4
4. TACHES A REALISER	4
5. LIVRABLES.....	4
6. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION	4
7. ENGAGEMENT DE TITULAIRE DE LA MISSION	4
8. QUALIFICATIONS ET PROFIL DU CONSULTANT	4
9. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....	5
10. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT	5
11. CONFLITS D'INTERET	6
12. CONFIDENTIALITE.....	6

PAQ- Co Construction

1. CONTEXTE DE L'ACTION

Dans le cadre du Projet de modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité (PromESsE-TN), sur une base compétitive et selon le mécanisme du Programme d'Appui à la Qualité (PAQ), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), a mobilisé des fonds spécifiques pour financer, sur une base compétitive et selon le mécanisme du Programme d'Appui à la Qualité (PAQ), convoitant à consolider les formations existantes non co-construites en vue de les conformer aux standards de la co-construction en réponse à des besoins clairement identifiés par et avec les professionnels, l'Institut Supérieur des Études Technologiques de Sousse a bénéficié d'une allocation pour la mise en œuvre de son projet PAQ co-construction intitulé «Modernisation et renforcement du parcours licence en Électricité Industrielle par les techniques d'exploitation des Énergies Renouvelables à travers l'adaptation de la formation par compétences aux besoins de l'employabilité».

Dans ce contexte, visant le renforcement des compétences techniques des étudiants en matière des techniques d'exploitation des énergies renouvelables, le présent terme de référence est développé pour le recrutement d'un expert, installateur des systèmes photovoltaïques (consultant individuel) pour la dispensation d'un workshop en pompage photovoltaïque au profit des étudiants de l'ISET de SOUSSE.

Dans le cadre de ce projet, l'ISET de SOUSSE invite, par la présente demande, les consultants individuels intéressés à manifester leur intérêt pour réaliser le workshop en pompage photovoltaïque.

Les consultants intéressés à réaliser les services décrits dans les termes de références, téléchargeables gratuitement sur le site de tuneps : www.tuneps.tn, ou sur le site de ISET de SOUSSE : www.isetso.rnu.tn doivent fournir les informations pertinentes montrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations demandées et particulièrement :

- Lettre de candidature dûment datée et signée, au nom de Monsieur le Directeur de l'ISET de SOUSSE
- Expériences générales de l'organisme candidat avec les pièces justificatives
- Références pertinentes en missions similaires
- Qualifications en rapport avec la nature de la mission avec les pièces justificatives
- Curriculums Vitae du consultant mentionnant les diplômes, qualifications et expériences qui vont intervenir dans cette action.
- Un programme sommaire de la méthodologie préconisée pour l'exécution de la mission (dûment daté et signé) ;

Le dernier délai pour la réception des offres est fixé au 17/04/2023 à 12 heures.

PAQ- Co Construction

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de la mission est de présenter et d'animer un workshop en pompage photovoltaïque.

3. BÉNÉFICIAIRE DE LA MISSION

Les bénéficiaires de cette mission sont les étudiants de l'ISET de Sousse.

4. TACHES A RÉALISER

Dans cette mission, le consultant individuel doit présenter une étude théorique et pratique pour le workshop: **Installation et maintenance d'un système de pompage photovoltaïque** (une démonstration matérielle est indispensable).

5. LIVRABLES

Le titulaire de la mission fournira un rapport retraçant la méthodologie de travail accompagnée.

6. DURÉE ET LIEU D'EXÉCUTION DE LA MISSION

- Le workshop se déroule sous forme d'une demi-journée dans les locaux de l'ISET (la durée de formation est estimée à **4** heures)
- La date de démarrage de la mission sera fixée par L'ISET de SOUSSE lors de la négociation du contrat.

7. ENGAGEMENT DE TITULAIRE DE LA MISSION

Le titulaire de la mission s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour exécuter dans les meilleurs délais et avec les moindres couts l'objet de cette mission. Il s'engage à faire toutes les investigations et les analyses nécessaires et exigées par la mission.

8. QUALIFICATIONS ET PROFIL DU CONSULTANT

Peuvent participer à cette consultation les consultants (consultant individuel) qui ont les qualifications suivantes :

- ❖ **Installateur** vérifiant les critères de qualification cités au cahier d'éligibilité de l'ANME ;

PAQ- Co Construction

- ❖ **Expérience générale** : Ayant une expérience professionnelle pertinente et justifiée dans le domaine (deux ans au moins) ;
- ❖ **Expérience spécifique** : Ayant animé plusieurs actions et projets similaires.

9. PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

- Lettre de candidature dûment datée et signée, au nom de Monsieur le Directeur de l'ISET de SOUSSE
- Expériences générales d'organismes intéressés candidat avec les pièces justificatives
- Références récentes et pertinentes en missions similaires
- Qualifications en rapport avec la nature de la mission avec les pièces justificatives
- Curriculum Vitae du formateur mentionnant les diplômes, qualifications et expériences qui vont intervenir dans cette action
- Un programme sommaire de la méthodologie préconisée pour l'exécution de la mission (dûment daté et signé) ;

10. MODE DE SÉLECTION ET NÉGOCIATION DU CONTRAT

La sélection du consultant individuel est effectuée conformément aux procédures définies dans les directives « Sélection et Emploi des consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Éditions Mai 2004, mises à jour en Janvier 2011 ».

Une commission de sélection (CS) du projet établira un classement des candidats selon les critères suivants :

Critères de Sélection	Notation
Carrière professionnelle pertinente pour la mission	40 pts
Participation à des missions similaires	10 pts
Diplômes & Qualifications	20 pts
Capacité à réaliser la mission : Démarche méthodologique proposée	30 pts
Total	100 pts

Un PV d'évaluation des consultants ayant manifestés leur intérêt à assurer cette mission est rédigé au terme de la sélection par le CS qui établira une liste restreinte des consultants ayant eux un score minimum de 60/100. Le consultant individuel ayant obtenu une note inférieure à 60 points verra son

PAQ- Co Construction

offre rejetée de droit. Tout candidat ayant un score nul dans l'une des quatre rubriques est éliminé de la sélection, indépendamment de son score final.

Le candidat classé premier sera invité à soumettre une proposition technique et financière détaillée puis à négocier le marché. En cas d'accord suite aux négociations, le consultant individuel sera désigné attributaire de la mission et appelé à signer le contrat. En cas de désaccord, le comité technique passera au consultant individuel classé 2ème dans la liste restreinte.

Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement de la mission ;
- L'approche méthodologique et les modalités de la formation ;
- La logistique fournie
- Le contenu des livrables ;
- Le montant du contrat.

11. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les consultants en conflits d'intérêts, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou le MESRS, doivent déclarer leurs conflits d'intérêts au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

12. CONFIDENTIALITÉ

L'expert retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.